



**Cazouls
lès Béziers**

COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS

NOTE SYNTHETIQUE – BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Cazouls-Lès-Béziers ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Budget Primitif est consultable en Mairie de Cazouls-Lès-Béziers, aux heures d'ouverture.

Le Budget Primitif 2023 est un acte prévisionnel qui autorise la Commune de Cazouls-Lès-Béziers à effectuer les opérations en dépenses et en recettes inscrites en son sein, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au Budget Primitif :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget primitif 2023 a été arrêté à **14 749 290,28 €** cumulés en section de fonctionnement et d'investissement.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les Dépenses

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux (hors budgets annexes).

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'équilibre à 6 522 428,31 € (5 521 445,57 € inscrits au BP 2022, Décisions modificatives comprises).

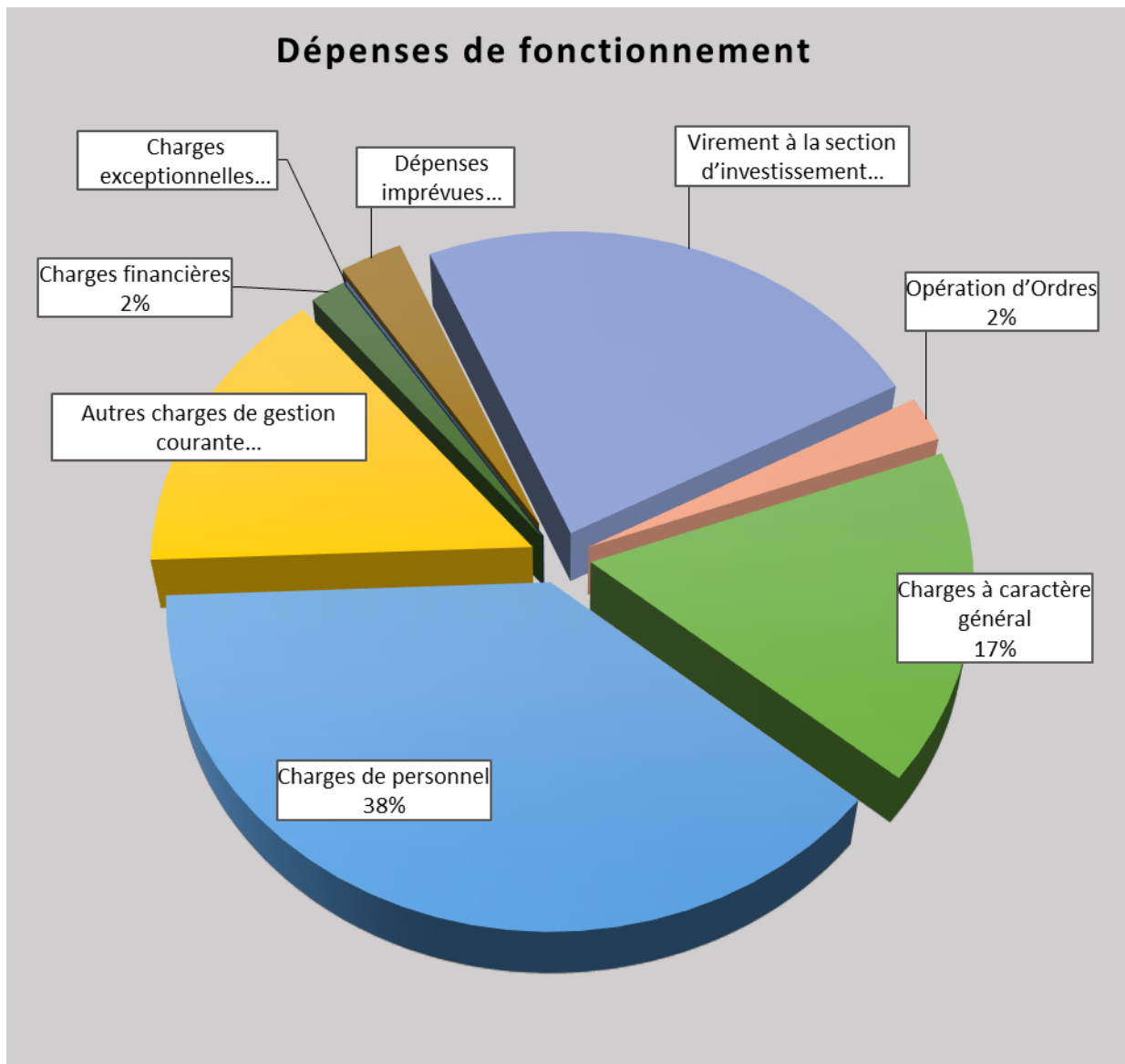
Par rapport aux prévisions budgétaires 2022, les dépenses de fonctionnement ont été augmentées de 18,13% (soit 1 000 982 74 €) et se répartissent de la façon suivante :

- **Chapitre 011** : Les charges à caractère général ont été estimées au plus juste ce qui témoigne d'une volonté de maîtriser les dépenses, avec une légère augmentation des dépenses de 2,92 % par rapport au budget 2022.
Cette légère augmentation des charges s'explique principalement par une progression liée à la hausse des prix des énergies, des contrats de maintenance obligatoires, de l'entretien du matériel roulant.
- **Chapitre 012** : Les charges de personnel connaissent une légère augmentation de 3,93 % par rapport au budget 2022, du fait de la prévision de revalorisation du point d'indice en juillet 2023 et au recrutement de 3 contrats à durée déterminée pour l'été et d'un animateur.
- **Chapitre 65** : Les charges de gestion courante connaissent une hausse qui s'explique essentiellement par la reprise du déficit du Budget annexe « le Peras » suite à sa clôture. Cette augmentation est aussi justifiée par l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget jeunesse, au budget de l'école de musique, de l'augmentation de la participation au service de secours et d'incendie, ainsi qu'une augmentation des brevets et licences des divers logiciels.
- **Chapitre 66** : les charges financières ont diminué de 5.60% du fait de la baisse des intérêts courus non échus.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Dépenses réelles BP+DM 2022	Dépenses prév. 2023	Variation %
011	Charges à caractère général		1 050 400,00 €	1 081 085,82 €	2,92
012	Charges de personnel		2 406 258,00 €	2 500 798,43 €	3,93
065	Autres charges de gestion courante		908 058,39 €	956 490,65 €	5,33
066	Charges financières		111 077,49 €	104 857,56 €	-5,60
014	Atténuation de charges et de produits		0,00 €	1 000,00 €	
067	Charges exceptionnelles		9 000,00 €	7 500,00 €	-16,67
068	Dotations provisions semi-budgétaires		150,00 €	0,00 €	
022	Dépenses imprévues		65 947,02 €	185 985,00 €	182,02
TOTAL DES DEPENSES REELLES			4 550 890,90 €	4 837 717,46 €	6,30
023	Virement à la section d'investissement		824 421,67 €	1 537 025,20 €	86,44
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections		146 133 €	147 685,65 €	1,06
TOTAL GENERAL			5 521 445,57 €	6 522 428,31 €	18,13

Dépenses de fonctionnement



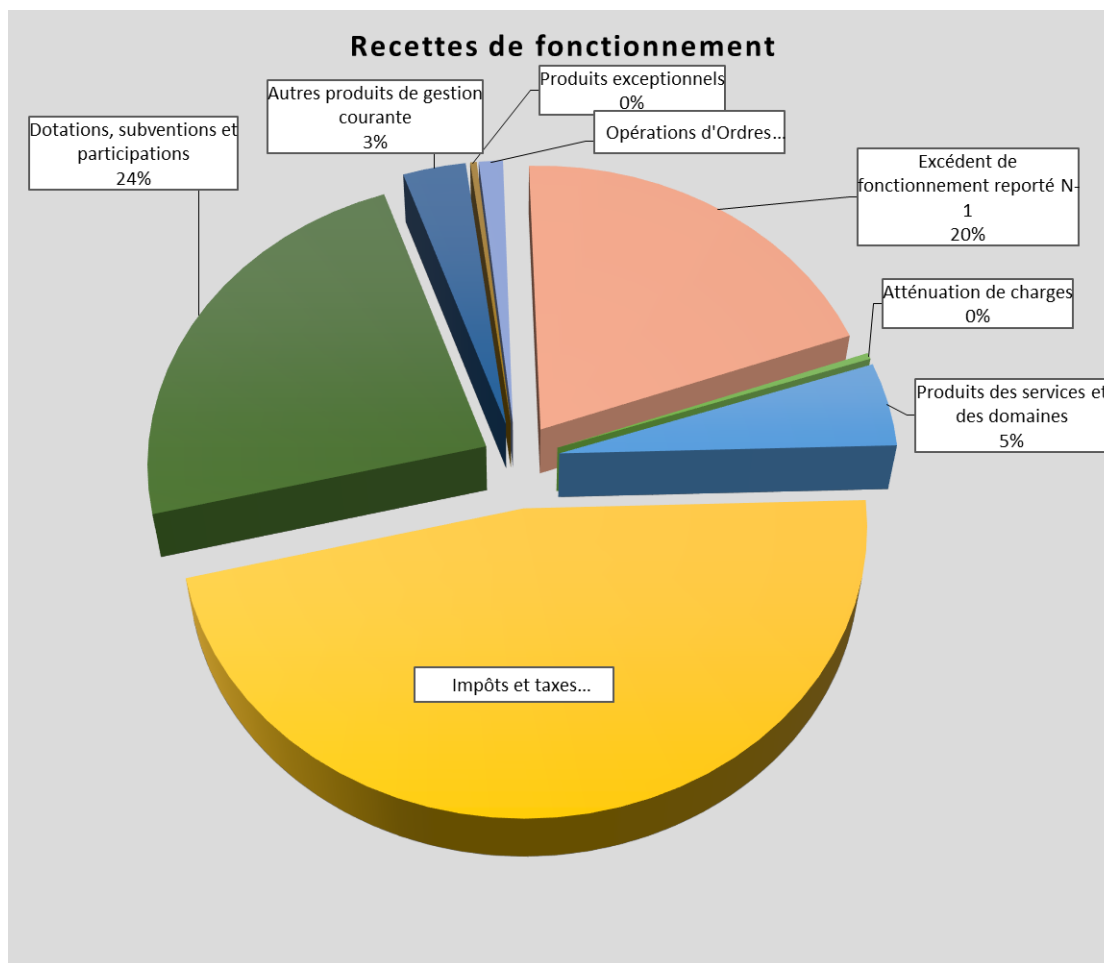
2. Les Recettes

Par rapport aux prévisions budgétaires 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 18.13 % et se répartissent de la façon suivante :

- **Chapitre 70** : Les produits des services et du domaine augmentent de + 5,87% en raison principalement de l'augmentation des redevances et droits périscolaires suite à l'augmentation de la fréquentation de ce service et l'augmentation du remboursement du personnel mis à disposition des budgets annexes.
- **Chapitre 73** : Les impôts et taxes connaissent une augmentation de 6.24%. Cette augmentation est liée essentiellement l'augmentation des bases d'imposition, ainsi qu'à la mise ne place de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- **Chapitre 74** : Les dotations, subventions et participations connaissent une augmentation de 7.34%, suite à une revalorisation de la DGF et de la Dotation de solidarité rurale.

- **Chapitre 75** : Les autres produits de gestion affichent une diminution de 36,50% induit par le reversement, en 2022, d'une partie de l'excédent du budget annexe de la régie d'électricité au budget de la Commune. Néanmoins, celle-ci est minorée par le reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement les vignes au budget principal, suite à sa clôture.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Recettse BP +DM 2022	Recettes prév. 2023	Variation %
013	Attenuation des charges	22 000,00 €	23 000,00 €	4,55
70	Produits des services des domaines	292 521,39 €	309 685,60 €	5,87
73	Impôts et Taxes	2 863 986,41 €	3 042 646,59 €	6,24
74	Dotations, subventions et participations	1 429 743,00 €	1 534 659,53 €	7,34
75	Autres produits de gestion courante	330 200,00 €	209 670,17 €	-36,50
77	Produits exceptionnels	15 000,00 €	21 498,00 €	43,32
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 953 450,80 €	5 141 159,89 €	3,79
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00
002	Excédent de fonctionnement	487 994,77 €	1 301 268,42 €	166,66
TOTAL GENERAL		5 521 445,57 €	6 522 428,31 €	18,13



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour l'exercice 2023 s'équilibre à **8 226 861,97 €** (7 111 476 € inscrits au BP 2021).

La Commune de Cazouls-Lès-Béziers a prévu des dépenses d'investissement, hors annuité de la dette, de 7 879 600,33 €.

Les investissements prévus au budget primitif 2022 se répartissent de la façon suivante :

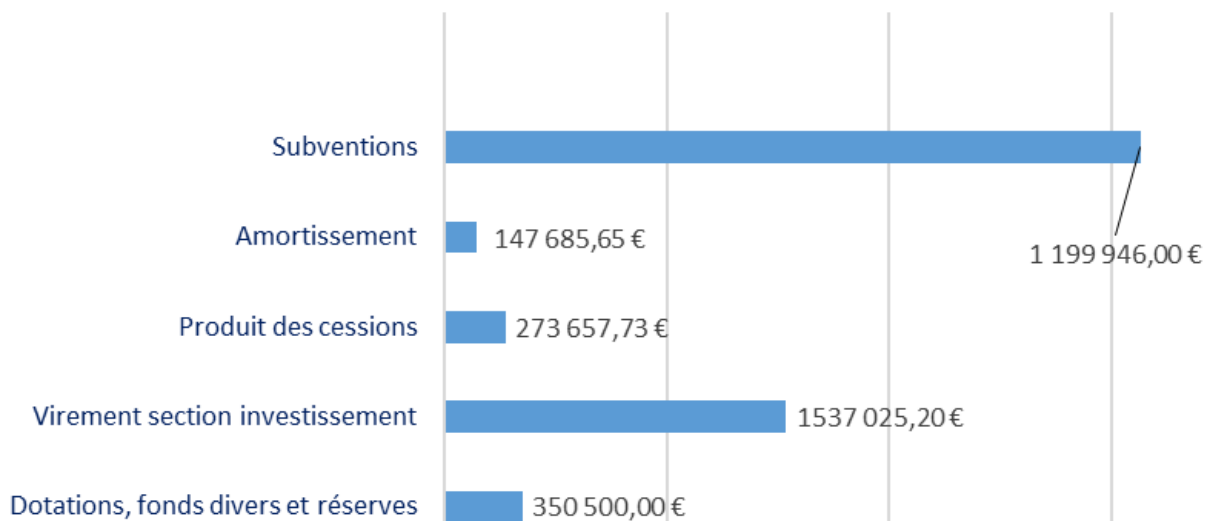
Section d'Investissement - Dépenses				
Chap/ Art/ Op.	Libellé	RAR	Proposition	TOTAL
16	Remboursement d'emprunt	0 €	347 261,64 €	347 261,64 €
16411	Emprunts: Remb. Capital		347 261,64 €	347 261,64 €
	Opérations d'équipement	1 355 005,99 €	6 266 607,44 €	7 621 613,43 €
Op.902	Acquisition de matériel	4 535,04 €	56 276,68 €	60 811,72 €
Op.903	Travaux Bâtiments	1 236,00 €	35 000,00 €	36 236,00 €
Op.905	Acquisition matériel de transport		72 336 €	72 336,22 €
Op.911	Sports et Loisirs	98 047,06 €	220 471,51 €	318 518,57 €
Op.912	Acquisition Terrains / Echanges	5 300,00 €	263 403,80 €	268 703,80 €
Op.915	Ecoles Primaire-Maternelle		77 347,60 €	77 347,60 €
Op.917	Elaboration, Modification POS	24 699,30 €		24 699,30 €
Op.931	Travaux VOIRIE Village	11 436,20 €	303 373,96 €	314 810,16 €
Op.947	VOIRIE Rurale	6 740,94 €	73 259,06 €	80 000,00 €
Op.957	Médiathèque		1 983,74 €	1 983,74 €
Op.969	Mise en sécurité Bâtiments communaux	534,00 €	10 925,42 €	11 459,42 €
Op.973	Aménagement Divers Espaces Verts		27 981,72 €	27 981,72 €
Op.975	Aire de Lavage / Machine à vendanger		2 948,21 €	2 948,21 €
Op.977	Réaménagement place des 140	260 171,86 €	1 284 593,44 €	1 544 765,30 €
Op.980	Espace Jeune	26 860,20 €		26 860,20 €
Op.981	Création Maison Médicale		79 101,60 €	79 101,60 €
Op.984	Réaménagement abords Avenue Jean-Jaures	22 334,40 €	617 086,95 €	639 421,35 €
Op.985	Désenclavement Bourg Centre	29 654,88 €	241 937,92 €	271 592,80 €
Op.991	Cantine Groupe Élémentaire		26 480,00 €	26 480,00 €
Op.992	Extension caserne pompier	110 000,00 €	84 676,34 €	194 676,34 €
Op.993	Esplanade Gare	745 718,96 €	60 203,82 €	805 922,78 €
Op. 994	Aménagement du Centre François Mitterrand		120 000,00 €	120 000,00 €
Op. 995	Extension Esplanade Gare	2 004,00 €		2 004,00 €
Op. 996	Complexe sportif de l'Enclos	2 467,24 €	1 988 274,40 €	1 990 741,64 €
Op. 997	Création Régie Agricole	3 265,91 €		3 265,91 €
Op. 998	PUP Combarnaud		205 872,29 €	205 872,29 €
Op. 999	PUP Moulin à vent		336 072,76 €	336 072,76 €
Op. 1000	Aménagement parking Mistral		77 000,00 €	77 000,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0 €	146 986,90 €	146 986,90 €
020	Dépenses imprévues		146 986,90 €	146 986,90 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE		1 355 005,99 €	6 760 855,98 €	8 115 861,97 €
40	Opérations d'ordres entre sections		80 000,00 €	80 000,00 €
204	Subvention d'équipement versées		31 000,00 €	31 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 355 005,99 €	6 871 855,98 €	8 226 861,97 €

Section d'Investissement - Recettes				
Chap/ Art/Op.	Libellé	RAR	Proposition	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	350 500,00 €	350 500,00 €
10222	FCTVA		320 500,00 €	320 500,00 €
10226	Taxe d'aménagement		30 000,00 €	30 000,00 €
021	Virement section investissement	0	1 537 025,20 €	1 537 025,20 €
021	Virement section investissement		1 537 025,20 €	1 537 025,20 €
24	Produit des cessions	0	273 657,73 €	273 657,73 €
024	Produit des cessions		273 657,73 €	273 657,73 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0	147 685,65 €	147 685,65 €
	Amortissement		147 685,65 €	147 685,65 €
001	Excédent d'investissement reporté	0	2 694 055,61 €	2 694 055,61 €
001	Excédent d'investissement reporté		2 694 055,61 €	2 694 055,61 €
13	Subventions	1 108 964,92 €	2 114 972,86 €	3 223 937,78 €
Op.911	Sports et Loisirs	20 502,00 €	143 369,00 €	163 871,00 €
Op.912	Acquisition Terrains / Echanges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.931	Travaux VOIRIE Village	0,00 €	162 376,00 €	162 376,00 €
Op.947	VOIRIE Rurale	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Op.975	Aire de Lavage / Machine à vendanger	0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Op.977	Réaménagement place des 140	557 503,66 €	306 145,50 €	863 649,16 €
Op.980	Espace Jeune	42 480,00 €		42 480,00 €
Op.981	Création Maison Médicale		79 101,60 €	79 101,60 €
Op.985	Désenclavement Bourg Centre	0,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Op.991	Cantine Groupe Elémentaire	9 789,00 €	6 182,10 €	15 971,10 €
Op.993	Esplanade Gare	401 610,26 €	351 247,14 €	752 857,40 €
Op. 994	Aménagement du Centre François Mitterrand		80 000,00 €	80 000,00 €
Op. 996	Complexe sportif de l'Enclos	62 080,00 €	770 000,00 €	832 080,00 €
Op. 997	Création Régie Agricole	15 000,00 €		15 000,00 €
Op. 998	PUP Combarnaud		82 051,52 €	82 051,52 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		1 108 964,92 €	7 117 897,05 €	8 226 861,97 €

En 2022 la commune a réalisé un emprunt d'un montant de 2 000 000 € au taux de 0.92% afin de financer les investissements réalisés sur le mandat 2020-2026. Cet emprunt, cumulé avec l'excédent dégagé en 2022, permettent à la commune de ne pas avoir recours à un nouvel emprunt.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 1 537 025.20 € vient compléter le financement de la section d'investissement.

Financement des Investissements



Conclusion :

En 2023, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de ses engagements, en matière d'aménagements majeurs du territoire communal et de promotion de la vie locale tant sportive que culturelle. La commune restera tout de même vigilante en raison du contexte contraint et incertain des financements publics. En effet des incertitudes pèsent sur diverses dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement ainsi que de la taxe d'habitation dont la compensation est calculée sur les bases de l'année 2017).

Malgré ces incertitudes, la commune de Cazouls-Lès-Béziers continue d'évoluer, de se transformer et de s'affirmer comme un territoire clef du secteur ouest-biterrois, toujours dans l'objectif de « mieux vivre à Cazouls ».

Nota : les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.